

| | | | |
|-----|-------------------------------|---------------------------|---|
| 199 | UTBM service communication | Toute l'actu de l'UFC | 11 juillet 2014 |
| | | Institution et personnels | politique - COMUE - rapprochement - universités |

Mardi 15 Juillet 2014

L'ACTU
de l'Université de Franche-Comté



© Ludovic Godard - UFC

INSTITUTION & PERSONNELS / Publié le 11/07/2014 / Auteur Delphine Gosset

LE POINT SUR LA COMUE

Le projet de rapprochement des établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne et de Franche-Comté se concrétise. Après près d'un an de concertation, l'élaboration des statuts de la future communauté d'universités et d'établissements (COMUE) a abouti. Ceux-ci ont été votés le 10 juillet à l'UFC.

Le rapprochement des universités de Bourgogne et de Franche-Comté a commencé en 2007, avec le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), qui comportait deux structures. D'une part, une fondation de coopération scientifique, basée à Dijon, chargée de lever des fonds pour la recherche et de la valoriser au niveau socio-économique. De l'autre, l'université fédérale, structure associative créée pour préfigurer la future union des établissements et dirigée depuis un an par Jacques Bahi, président de l'UFC, qui termine actuellement son mandat. Un mandat riche en événements, avec l'arrivée de la loi ESR du 22 juillet 2013, et pendant lequel se sont tenues de nombreuses concertations. C'est pendant cette période qu'a été décidée la forme qu'allait prendre cette union.

Plusieurs choix étaient possibles : l'association, la fusion ou la communauté d'universités et d'établissements (COMUE). Jacques Bahi s'est toujours fermement opposé à l'idée de fusion, à la fois par souci de conserver une certaine autonomie aux établissements membres et par volonté d'impliquer dans ce projet les écoles d'ingénieur des deux régions. C'est la raison pour laquelle l'option de la COMUE a finalement été retenue.

Contrairement à la fusion, cette formule a l'avantage de conserver la personnalité morale et juridique des établissements actuels. « *Chacun pourra prendre des décisions individuellement*

sans en référer à une instance gestionnaire centrale. La COMUE convient également à notre situation géographique, avec des universités et écoles réparties sur une zone très vaste : de Belfort à Nevers », explique le président de l'UFC.

Les membres fondateurs de la future COMUE sont au nombre de 7 : l'université de Bourgogne (UB), l'université de Franche-Comté (UFC), l'université technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'école nationale supérieure de mécanique et de microtechniques (ENSMM), Agrosup Dijon, l'école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) et l'école supérieure de commerce de Dijon (ESCD). *« Le système de COMUE pousse les acteurs à se mettre autour de la table pour trouver un terrain d'entente et défendre à la fois leur intérêt et l'intérêt général», poursuit Jacques Bahi.*

Orchestrer la stratégie

Le principal rôle de la COMUE est d'orchestrer la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les deux régions. Il s'agit donc d'une mission de coordination et de mise en cohérence de l'offre de formation et des activités des laboratoires.

Cette COMUE, qui portera le nom d'université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) aura le statut juridique d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), au même titre que l'UB et l'UFC. *« Il ne s'agit pas de créer de nouvelles strates administratives ni de complexifier le système, assure Jacques Bahi. Les missions qui seront transférées à la COMUE ne seront plus gérées par les établissements membres. »* Les écoles doctorales, par exemple seront affectées à la COMUE. Il n'est cependant pas question de déplacer ou de changer les affectations des personnels : ce sont les mêmes personnes, au sein des mêmes établissements, qui œuvreront pour le compte de l'UBFC, pour une partie de leur temps de travail, dans le cadre d'une mise à disposition.

« Il est inenvisageable de demander aux personnels de se déplacer dans d'autres régions. Pas plus qu'aux étudiants de faire en permanence la navette entre Besançon et Dijon. Le principe de proximité est, au même titre que celui de subsidiarité, l'un des points importants des statuts que nous avons élaborés cette année » insiste le président.

Celui-ci se montre également rassurant sur l'offre de formation. Si celle-ci va effectivement être mise en cohérence, les étudiants bisontins ne seront pas contraints d'aller faire médecine à Dijon. Les seuls regroupements envisagés concernent les formations dont les flux d'étudiants sont très faibles : à peine quelques inscrits. Celles-ci pourraient effectivement être regroupées sur l'un ou l'autre des établissements pour leur éviter la fermeture.

Alors que Jacques Bahi termine son mandat à la tête de l'université fédérale, cédant la place à Alain Bonin, président de l'UB, les statuts élaborés au cours de l'année sont soumis cet été aux votes des conseils d'administration des différents membres de la COMUE. A l'UFC, ils ont été